



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1995/493  
19 juin 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 16 JUIN 1995, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE  
GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ  
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer de nouvelles violations de l'espace aérien iraquien, commises par l'aviation américaine entre le 1er et le 6 juin 1995 aux fins de surveillance et de provocation. Voici les détails de ces opérations.

Date

Faits

1er juin 1995

1) Région nord : 13 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude moyenne. Zones survolées : Zakho, Dohouk, Amadiya, Arbil, Aïn Zala.

2) Région sud : 28 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 700 km/h et à une altitude moyenne. Zones survolées : Artawi, Bassiya, Joulaïba, Nassiriya, Jabayech, Chatra, Al-Hamza, Chinafiya, Al-Lassaf, Samawa.

3) Le même jour, deux avions de reconnaissance américains de type TR-1, volant à une vitesse de 600 km/h et à une altitude de 20 000 mètres, ont violé l'espace aérien iraquien au sud, l'un à 7 h 45, l'autre à 10 h 45, avant de mettre le cap sur le Koweït à 8 h 50 et 11 h 50, respectivement.

2 juin 1995

1) Région nord : 9 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude moyenne. Zones survolées : Mossoul, Arbil, Dohouk, Tal Afar, Zakho, Amadiya.

2) Région sud : 24 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude moyenne. Zones survolées : Nassiriya, Samawa, Al-Qorna, Joulaïba, Bassiya, Artawi.

<u>Date</u>	<u>Faits</u>
3 juin 1995	1) Région sud : 36 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude moyenne. Zones survolées : Al-Qorna, Nassiriya, Samawa, Salmene, Joulaïba, Artawi.
4 juin 1995	1) Région sud : 42 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude moyenne. Zones survolées : Artawi, Joulaïba, Imara, Nassiriya, Rifa'i, Chinafiya, Salmene.  2) Le même jour, deux avions de reconnaissance américains de type TR-1, volant à une vitesse de 600 km/h et à une altitude de 20 000 mètres, ont violé l'espace aérien iraquien au sud, l'un à 10 h 50, l'autre à 14 h 23, avant de mettre le cap sur le Koweït à 12 h 5 et 15 h 25, respectivement.  3) Le même jour, à 16 h 20 et à 16 h 45, deux formations d'avions ennemis ont largué quatre leurres thermiques au-dessus de la zone de Chaïba dans le gouvernorat de Bassorah.
5 juin 1995	1) Région nord : 23 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude moyenne. Zones survolées : Mossoul, Amadiya, Arbil, Zakho, Aïn Zala.  2) Région sud : 40 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude moyenne. Zones survolées : Artawi, Bassiya, Joulaïba, Samawa, Imara, Nassiriya, Rumaitha, Salmene.  3) Le même jour, deux avions de reconnaissance américains de type TR-1, volant à une vitesse de 600 km/h et à une altitude de 20 000 mètres, ont violé l'espace aérien iraquien au sud, l'un à 8 h 55, l'autre à 12 h 23, avant de mettre le cap sur le Koweït à 10 h 38 et 13 h 53, respectivement.  4) Le même jour, à 9 h 30, une formation d'avions ennemis a franchi par deux fois le mur du son au-dessus de la zone habitée d'Al-Muthana provoquant des bris de vitres et semant la panique parmi les habitants.
6 juin 1995	1) Région nord : 21 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude moyenne. Zones survolées : Mossoul, Arbil, Dohouk, Tal Afar, Amadiya.  2) Région sud : 79 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 700 km/h et à une altitude moyenne. Zones survolées : Al-Qorna, Nassiriya, Samawa, Salmene, Artawi, Joulaïba, Bassiya.

<u>Date</u>	<u>Faits</u>
	3) Le même jour, trois avions de reconnaissance américains de type TR-1, volant à une vitesse de 600 km/h et à une altitude de 20 000 mètres, ont violé l'espace aérien iraquien au sud, à 8 h 45, 12 h 2 et 12 h 50, avant de mettre le cap sur le Koweït à 10 h 12, 13 h 50 et 13 h 15, respectivement.
7 juin 1995	1) Région nord : 11 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude moyenne. Zones survolées : Zakho, Dohouk, Amadiya, Arbil, Mossoul, Oqra, Tal Afar.  2) Région sud : 50 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude moyenne. Zones survolées : Samawa, Al-Qorna, Nassiriya, Jabayech, Artawi, Joulaïba, Bassiya.
8 juin 1995	1) Région nord : 17 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude moyenne. Zones survolées : Mossoul, Dohouk, Arbil, Zakho, Tal Afar, Oqrah, Shaqlawa.  2) Région sud : 84 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude moyenne. Zones survolées : Nassiriya, Samawa, Joulaïba, Artawi, Salmane, Chinafiya, Bassiya, Jabayech.  3) Le même jour, deux avions de reconnaissance américains de type TR-1, volant à une vitesse de 600 km/h et à une altitude de 20 000 mètres, ont violé l'espace aérien iraquien au sud, l'un à 9 heures, l'autre à 12 h 28, avant de mettre le cap sur le Koweït à 10 h 28 et 13 h 35, respectivement.
9 juin 1995	1) Région nord : 17 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude moyenne. Zones survolées : Mossoul, Arbil, Dohouk, Zakho, Amadiya, Tal Afar.  2) Région sud : 57 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude moyenne. Zones survolées : Al-Qorna, Nassiriya, Samawa, Imara, Joulaïba, Bassiya.  3) Le même jour, trois avions de reconnaissance américains de type TR-1, volant à une vitesse de 600 km/h et à une altitude de 20 000 mètres, ont violé l'espace aérien iraquien au sud, à 9 h 30, 12 h 10 et 13 h 47, avant de mettre le cap sur le Koweït à 11 h 2, 13 h 27 et 14 h 15, respectivement.

Date

Faits

10 juin 1995

1) Région sud : 79 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude moyenne. Zones survolées : Imara, Samawa, Jabayech, Artawi, Chaïba, Nassiriya.

2) Le même jour, deux avions de reconnaissance américains de type TR-1, volant à une vitesse de 600 km/h et à une altitude de 20 000 mètres, ont violé l'espace aérien iraquien au sud, l'un à 8 h 17, l'autre à 11 h 20, avant de mettre le cap sur le Koweït à 9 h 25 et 12 h 43, respectivement.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON

-----